

# NEWSLETTER

N°2 – MAI 2018

## POURQUOI UNE NEWSLETTER ?

Pour être réactif sur le quotidien des services, les directions ont souhaité mettre en place cette lettre afin de vous faire part régulièrement de leur actualité.

### Petit rappel des noms de chaque lieu d'accueil :

- Restaurant Scolaire : Mikado.
- Enfance : Maison de l'Enfance
- Jeunesse : Tremplin.

## MAISON DE L'ENFANCE ET MIKADO : A LA RECHERCHE DE VÊTEMENTS

Lors des incidents pipi ou autres, des vêtements sont prêtés à vos enfants, merci de bien vouloir les rendre propres rapidement aux structures.

Notre stock de vêtements est en baisse, si vous avez des vêtements de saison en 3-6 ans (pantalon, short, slip, chaussettes, tee-shirt...), merci de les déposer au Service Enfance, nous en ferons bon usage.

## MAISON DE L'ENFANCE ET MIKADO : HABITS OUBLIÉS

Des habits sont régulièrement oubliés dans nos structures.

Un espace leur est réservé dans le hall à la Maison de l'Enfance.

Pour le Restaurant scolaire, vous pouvez passer le matin ou lors des portes ouvertes du mikado le 31 août 2018 (cf. article en 2<sup>ème</sup> page).

## MAISON DE L'ENFANCE ET MIKADO : RESERVATIONS

Pensez à faire vos réservations repas et activités jusqu'à la fin de l'année scolaire jusqu'au 06 juillet.

## MIKADO : COMME LES GRANDS !!!

Depuis le retour des vacances de printemps, 10 élèves en GS mangent chaque jour sur la ligne de self encadrés par 2 élèves de CM2, ils sont tous très fiers de pouvoir faire comme les grands.

Ils passeront chacun leur tour jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de les habituer avant leur rentrée en CP.





### REGLEMENT ENFANCE/ RESTAURANT SCOLAIRE

Les règlements des services Enfance et Restauration Scolaire ont fait peau neuve.

Afin d'en simplifier la lecture et d'y inscrire des nouveaux points, nous vous proposons une nouvelle forme.

Les principaux changements :

- Âge d'accueil des enfants.
- Conditions de sorties des enfants après un temps d'accueil.

Ce règlement prendra effet au 09/07 et sera visible sur le site internet de la commune à partir du 10 juin.

### MAISON DE L'ENFANCE ET MIKADO : PORTES OUVERTES

Profitant des journées de pré-rentrée de l'école des Bourdinières et de l'école Sapinaud, les services vous proposent de venir à leur rencontre

**Le vendredi 31 août à La Maison de l'Enfance  
et au Restaurant Scolaire de 16h à 18h30.**

Ce sera l'occasion aux parents et aux enfants :

- ✓ De visiter la structure et les espaces qui leur sont dédiés,
- ✓ De rencontrer les responsables, d'échanger sur le fonctionnement,
- ✓ De comprendre le déroulement de la journée pour chaque enfant à travers des photos et des vidéos.

Pour les maternelles qui font leur 1ère rentrée scolaire, cette visite permet de les rassurer.

Pour les enfants fréquentant déjà les services, cela leur permet d'expliquer aux parents le déroulement et les activités proposées.

### TOUR DE FRANCE : LA VERRIE AUX COULEURS DU TOUR

En juillet prochain, le Tour de France va s'élancer de la Vendée.



Il traversera quelques communes voisines :  
Les Herbiers, La Gaubretière, Tiffauges...

Les Services Enfance/Jeunesse vont marquer cet événement sportif en réalisant un défi commun pour embellir la commune :

**Décorer des vélos avec des fleurs en plastique.**

Des kits de création ont été distribués dans les 2 écoles pour fabriquer des fleurs. Des kits supplémentaires sont à votre disposition aux Services Enfance/Jeunesse.

Vous avez jusqu'au 8 juin pour déposer les fleurs réalisées aux écoles, à la Maison de l'Enfance ou au Tremplin. Les jeunes et les enfants fréquentant les Services seront mis à contribution pour décorer les vélos. Merci à tous pour votre collaboration.

### DOSSIER COMMUN D'INSCRIPTION (DCI)

Chaque famille va recevoir une note explicative précisant les démarches à suivre pour renouveler son dossier d'inscription auprès des services (Enfance, Restaurant Scolaire et Jeunesse).

Ce dossier est obligatoire pour toute réservation de repas et/ou d'activités à compter de septembre.

**Il est fortement conseillé à chaque famille de déposer son dossier même sans besoin immédiat** ; cela facilitera les réservations tardives ou en cas d'urgence. Le dépôt du dossier n'engendre pas de coût financier, la facturation débute uniquement en cas de réservations d'activités.

Il faut déposer le dossier avant le 20/06 sans cela une pénalité de 15€ sera appliquée par famille.

Pensez également à déposer un dossier

- Au Service Enfance pour une fréquentation d'au moins un enfant à l'Enfance/Restaurant Scolaire.
- Et au Service Jeunesse pour une fréquentation d'au moins un enfant à la Jeunesse.